

Zurich-Forch et Genève, 29 janvier 2021

Communication conjointe de DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement et
EXIT A.D.M.D (Association pour le droit de mourir dans la dignité) Suisse romande

Suicide assisté dans les maisons de retraite et de soins : les trois quarts de la population valaisanne y sont favorables

Selon un sondage représentatif réalisé par l'Institut gfs-zürich pour le compte de « DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement » et EXIT A.D.M.D. Suisse romande, les trois quarts des personnes interrogées en Valais sont d'avis que les maisons de retraite et de soins devraient autoriser l'aide au suicide dans leurs établissements par un organisme tel qu'EXIT ou DIGNITAS. Il s'agit d'un mandat clair de la population aux membres du Grand Conseil, qui devront se prononcer sur cette question le 8 février 2021 dans le cadre de la « loi sur l'accompagnement en fin de vie ».

Réalisée en juillet 2020, l'enquête montre que les trois quarts des 1002 personnes interrogées sont d'avis que les maisons de retraite et de soins devraient autoriser l'aide au suicide dans leurs établissements par un organisme tel qu'EXIT ou DIGNITAS. Les deux tiers de ces personnes seraient même favorables à l'intégration du suicide assisté dans le système de santé. L'étude montre également que ni la position de l'église ni celle des partis politiques n'ont une influence significative sur l'attitude de la population valaisanne à l'égard du suicide assisté.

Les Valaisannes et Valaisans expriment donc clairement qu'ils souhaitent que le droit d'une personne de choisir sa manière de vivre les dernières étapes de sa vie soit garanti aussi pour les personnes qui vivent dans une maison de retraite ou de soins. Le fait que tout individu a le droit de décider du moment et du moyen de sa fin de vie a été reconnu par le Tribunal fédéral suisse¹ en 2006 et par la Cour européenne des droits de l'homme² en 2011. Toute personne devrait ainsi pouvoir exécuter son choix avec un soutien professionnel dans un cadre sûr et familial - là où se trouve son domicile.

EXIT A.D.M.D. Suisse romande et DIGNITAS attendent du Grand Conseil qu'il respecte ce droit : chacun doit avoir la liberté de choisir sa fin de vie et d'être assisté selon les règles définies par la loi. Il ne serait pas judicieux, à la veille des élections cantonales, de ne pas respecter la volonté des Valaisannes et Valaisans.

¹ Décision du Tribunal fédéral suisse du 3 novembre 2006; BGE 133 I 58

² Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 20 janvier 2011, HAAS c. Suisse;
<http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-102939>

Les résultats détaillés de l'enquête peuvent être consultés ici :

www.dignitas.ch/images/stories/pdf/gfs-umfrage-wallis-ergebnisse-f.pdf

Informations complémentaires :

Julia Gerber Rüegg, DIGNITAS, politique suisse

Tél. 079 635 6460, Courriel : julia.gerber@dignitas.ch

Jean-Jacques Bise, EXIT A.D.M.D. Suisse romande, coprésident

Tél. 079 380 7993, Courriel : jean-jacques.bise@exit-romandie.ch

-oOo-

DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement

Courriel : dignitas@dignitas.ch

Web : www.dignitas.ch

Facebook : [dignitas.ch](https://www.facebook.com/dignitas.ch)

Twitter : [dignitas_org](https://twitter.com/dignitas_org)

EXIT A.D.M.D Suisse romande

Courriel : info@exit-romandie.ch

Web : www.exit-romandie.ch

CONTEXTE:

EXIT A.D.M.D Suisse romande a été fondée à Genève en janvier 1982, **DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement** en mai 1998 à Forch. Les deux organisations s'engagent pour que tout individu puisse décider lui-même de sa fin de vie et exercer ce droit de manière sûre et efficace. En permettant aux personnes de parler ouvertement de leurs pensées suicidaires, les deux organisations assurent une prévention efficace contre les tentatives de suicide solitaires.